Information

18-05-2011

Suite à la réunion plénière:

- Renouvellement des remboursements de la participation pour les centres aérés pour l'année 2011. Il faut entendre par centres aérés: les centres qui prennent en charge les enfants à la journée lorsque les parents travaillent. Les garderies ne sont pas assimilées à des centres aérés.
- Le remboursement des 60 euros pour la culturelle est reconduit pour 2011. Il inclut désormais tous les spectacles y compris ceux proposés par la culturelle. Une seule demande par an est à presenter avec les justificatifs avant le 15 décembre.
- Reconduction des tickets cinéma et des chèques lire sous les mêmes conditions pour 2011.
- Le remboursement des 30 euros pour l'association sportive est également reconduit pour 2011.